

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 29 novembre 2022

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 DÉCEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Pont-de-Vaux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	BAUCHEREL Didier
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient excusés les délégués suivants :

Madame Victoria POLI

Monsieur Christian FAVRE a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Monsieur Raphaël MONTERRAT a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Philippe PLENARD est suppléé par Monsieur Didier BAUCHEREL

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Contrat Cadre « Convention Territoriale Globale » et « Grandir en Milieu Rural » avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône.

La Communauté de Communes Bresse et Saône était signataire d'un Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône pour la période 2018-2021.

Ce contrat permettait le versement de subventions nommées « Prestations de Service Enfance Jeunesse » (PSEJ) pour les services suivants :

- les trois multi-accueils
- les trois relais petite enfance (RPE)
- la ludothèque
- le poste de coordinateur Enfance-Jeunesse sur le territoire

Le Contrat Enfance-Jeunesse évolue en Convention Territoriale Globale (CTG) pour la CAF et en dispositif « Grandir en Milieu Rural (GMR) » pour la MSA.

Les communes de Bâgé-Dommartin, Pont-de-Vaux et Saint-Bénigne sont également signataires de cette convention.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 001-200071371-20221205-05122022_201-DE

Un diagnostic de territoire devra être réalisé au cours du 1^{er} semestre 2023. A partir de cette analyse, plusieurs axes d'actions pourront être identifiés autour des cinq thématiques définies :

- la petite enfance et l'enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'accès aux droits et inclusions numérique
- les seniors

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer, avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône, le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale et Grandir en Milieu Rural pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

